



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIALE
LE LUNDI 26 AVRIL 2021 – 19 H

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi, 26 avril 2021 à 19 h, par visioconférence.

Sont présents :

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;
Mesdames les conseillères, Sylvie Guévin et Geneviève Hébert;
Messieurs les conseillers, Pierre Blais, Luc Darsigny, Walter Hofer.

Également présentes : La directrice générale, Madame Dominique St-Pierre et la greffière, Madame Annick Lafontaine.

Absent : Monsieur le conseiller, Jean Pinard.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement numéro 248 décrétant une dépense et un emprunt de 736 000 \$ pour des travaux de remplacement et ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage, trottoirs et ou de bordures sur l'avenue Roy (entre la rue Saint-Isidore et la rue Phaneuf)
5. Avis de motion et projet de règlement numéro 249 décrétant une dépense et un emprunt de 377 800 \$ pour des travaux de remplacement et ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et des bordures sur les rues Charron et Martin
6. Période de questions et levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

55-04-2021 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 26 avril 2021 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

56-04-2021 **4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 248 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 736 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET OU DE CONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE**

FONDATION DE LA CHAUSSÉE, DE RÉFECTION DU PAVAGE, TROTTOIRS ET OU DE BORDURES SUR L'AVENUE ROY (ENTRE LA RUE SAINT-ISIDORE ET LA RUE PHANEUF)

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu aux articles 543 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été régulièrement donné et le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

D'adopter le règlement numéro 248 décrétant une dépense et un emprunt de 736 000 \$ pour des travaux de remplacement et ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage, trottoirs et ou de bordures sur l'avenue Roy (entre la rue Saint-Isidore et la rue Phaneuf).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

57-04-2021 **5. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 249 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 377 800 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET OU DE CONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE, DE RÉFECTION DU PAVAGE ET DES BORDURES SUR LES RUES CHARRON ET MARTIN**

AVIS DE MOTION est donné par Pierre Blais qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 249, sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 249 décrétant une dépense et un emprunt de 377 800 \$ pour des travaux de remplacement et ou de construction des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et des bordures sur les rues Charron et Martin.

L'objet de ce règlement vise à pourvoir au financement de l'emprunt pour les travaux mentionnés en titre et la participation de la Ville aux travaux pour un total de 377 800 \$.

58-04-2021 **6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Walter Hofer et résolu :

QUE la séance soit levée à 19 h 04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario St-Pierre, maire

Annick Lafontaine, greffière